

RICEHOTELS

Pour rendre votre séjour plus confortable dans les établissements appartenant au groupe RICE Hotels (Hôtel RICE Bulevar, Hôtel RICE Reyes Católicos, Hôtel RICE Palacio de los Blasones & Apartamentos Eleven Rooms), nous mettons à votre disposition le Règlement Intérieur pour les clients. Toutes les personnes séjournant dans ces établissements, pendant leur séjour, seront soumises à ce règlement, considéré comme un contrat d'adhésion et devra être respecté comme tel. A défaut, ce sera la Direction qui se réserve le droit d'admission et de permanence.

Il est de la responsabilité du client de lire le règlement intérieur de l'hôtel

A. Admission et permanence

1.E. Cet établissement hôtelier est à usage public et d'accès libre, sans aucune restriction autre que celles découlant des dispositions légales et du présent règlement. L'admission et le séjour des personnes dans cet établissement ne seront refusés que pour les motifs suivants :

- En raison du manque de disponibilité dans le logement.
- Pour ne pas avoir respecté les conditions d'admission établies dans le présent règlement.
- Pour ne pas avoir de conversations sur un ton modéré et adopter des comportements pouvant causer un danger ou des désagréments aux autres invités.
- Pour non-paiement du montant total de la réservation à la demande du personnel de l'établissement.

Lorsqu'une ou plusieurs de ces restrictions surviennent, le personnel responsable de l'établissement peut lui demander de le quitter, contre paiement en cas de compte impayé.

- II. Le libre accès aux installations, services et installations ne sera ni refusé ni restreint. L'accommodement aux personnes qui le souhaitent, pour des raisons de sexe, de handicap, de religion, d'opinion ou toute circonstance personnelle ou sociale.
- III. Tout client qui présente une attitude agressive, menaçante ou qui manque de respect à un membre du personnel ou à un autre client de quelque manière que ce soit doit quitter l'hôtel immédiatement et sera signalé à l'autorité compétente.
- IV. Les animaux de tout type ou taille ne sont pas autorisés.
- V. Une visite préalable de la salle avant la location n'est pas autorisée.
- VI. Il est interdit d'entrer dans l'hôtel avec des armes à feu, des matières explosives, substances inflammables, narcotiques ou similaires.

B. Réservation, paiements et conditions

- 1.E. Lors d'une réservation directe auprès de l'hôtel, le personnel vous demandera les informations nécessaires pour la réaliser : nom, prénom, numéro de téléphone de contact, email et carte de débit/crédit.
- II. Les réservations seront TOUJOURS garanties avec une carte de débit/crédit. Si vous ne souhaitez pas indiquer ces coordonnées, la réservation ne pourra pas être confirmée.

RICEHOTELES

- III. Toutes les réservations seront Non Remboursables, Non Annulables et Non Modifiables 48 heures avant le jour d'arrivée à l'hôtel. Dans les réservations de plus de 8 chambres, ce la période peut être modifiée.
 - IV. Si la réservation est Non Remboursable (par tarif ou par période), l'hôtel n'aura aucune obligation d'annuler sans frais ou de modifier la date au client, puisque celui-ci aura accepté les conditions.
 - V. Les conditions de réservation seront précisées dans la confirmation de réservation et seront acceptées par le client dans le processus de réservation selon le type de tarif. La non-lecture des conditions de réservation ne vous dispense pas du respect.
- NOUS. Si aucun prépaiement n'est demandé, le paiement de la totalité du séjour sera effectué à l'arrivée.
- VII. Le mode de paiement sera effectué en espèces, par carte de débit/crédit ou par virement (à condition qu'il soit effectué au moins 72 heures avant le jour de l'arrivée). L'hôtel n'accepte pas les paiements par chèque.

C. Inscription

- I. Le client de l'hôtel est considéré uniquement et exclusivement la ou les personnes qui se sont enregistrées et ont signé le formulaire d'inscription.
- II. L'heure d'arrivée se fera à partir de 14h00 et le départ jusqu'à 12h00 le lendemain. Passé ce délai, il sera considéré que le client restera une nuit supplémentaire et les frais correspondants seront facturés.
- III. La ou les personnes (toutes) qui souhaitent être hébergées doivent présenter leurs pièces d'identité aux fins d'admission et d'inscription au registre de l'établissement. Ce dossier sera créé par le client pour formaliser son admission. Si vous ne présentez aucune pièce d'identité (pièce d'identité, passeport ou en cas de perte ou de vol, signaler un justificatif), vous ne serez PAS admis dans les installations.
- IV. En aucun cas le nombre de personnes séjournant dans chaque chambre ne pourra être supérieur à la capacité attribuée par l'hôtel à chaque chambre.
- V. Si le nombre de personnes séjournant est supérieur à celui indiqué dans la réservation et que celui-ci est accepté par l'établissement en raison de la capacité de la salle, cela peut entraîner un supplément à payer directement par le client.

D. Rester

- JE. La direction de l'établissement recommande :
- Yo. Surveillez et contrôlez vos bagages.
 - ii. Fermez la porte de votre chambre à votre départ et vérifiez qu'elle est sécurisée. fermé.
 - iii. Gardez la porte fermée lorsque vous êtes dans la pièce
 - iv. Maintenir autant de silence que possible dans les pièces et les zones commun entre 22h30 et 8h00 ; et la musique forte n'est pas autorisée dans les espaces communs ou dans les chambres.
- II. Tout dommage ou perte causé par le client aux biens, biens immobiliers et agencements appartenant à l'hôtel doit être payé selon la valeur établie par l'entreprise. Le personnel de nettoyage de l'hôtel effectue un contrôle quotidien exhaustif

RICEHOTELES

III. L'administration décline toute responsabilité en cas de perte de bijoux, argent, documents ou autres objets de valeur de toute nature conservés dans les chambres, car il existe un coffre-fort pour la garde (applicable uniquement aux hôtels 4*).

IV. Toutes visites extérieures aux chambres sont interdites tant qu'elles ne sont pas autorisées par la réception. Le personnel de l'hôtel se réserve le droit de demander l'identification de toute personne extérieure se trouvant dans les locaux.

V. Il est de l'obligation des clients d'informer le personnel de l'hôtel des maladies contagieuses, des décès, des infractions ou des délits survenus dans l'établissement et dont ils ont connaissance, afin que l'entreprise puisse prendre les mesures appropriées et en informer immédiatement l'autorité le cas échéant.

NOUS. Il est interdit d'utiliser le courant électrique et les équipements mécaniques installés dans votre chambre à des fins autres que celles auxquelles ils sont destinés.

E. Prestations

JE. Pour nettoyer la chambre, vous devez quitter la chambre avant 12h. Le personnel de nettoyage ne nettoiera pas la chambre avec le client à l'intérieur. Que vous souhaitiez ou non que votre chambre soit rangée, accrochez la mention « Merci de ranger la chambre » ou « Merci de ne pas déranger » à l'extérieur de la porte. En cas de confusion de votre part, le personnel n'est pas responsable de l'erreur.

II. Toute consommation dans un point de vente interne à l'hôtel est présumée impliquer l'acceptation du prix et sera facturée sur le compte du client, qui sera payé par le client lorsque l'établissement l'exigera.

III. Les espaces de restauration ferment à minuit. Vous ne pourrez pas séjourner dans les espaces de restauration après la fermeture.

IV. Les horaires du buffet du petit-déjeuner sont de 7h00 à 10h30 du lundi au vendredi et de 8h00 à 11h30 les samedis, dimanches et jours fériés.

V. L'hôtel vous propose un service de réveil gratuit, mais n'est pas responsable de tout incident lié à ce service.

NOUS. L'hôtel n'est pas responsable des désagréments que des prestataires externes pourraient causer au client (blanchisserie, pressing, taxis, etc.)

VII. Le client s'engage à livrer tout objet appartenant à l'hôtel qui lui aura été prêté, dans les mêmes conditions que celles dans lesquelles il a été livré. A défaut vous devrez prendre en charge le coût de la réparation, ou, le cas échéant, la perte totale ou partielle. Le montant est à la discrétion de l'hôtel.

VIII. Il est totalement interdit de fumer à l'intérieur et à l'extérieur des chambres. En cas de non-respect, un supplément de 100 € devra être réglé pour le lavage et le nettoyage à sec des rideaux, couvre-lits, draps, etc.

F. Stationnement

I. Il est interdit de garer des véhicules dans la zone réservée de l'hôtel située à l'entrée pour une durée supérieure à 10-15 minutes. Il existe un contrôle des autorités et la possibilité d'amendes ou d'enlèvement du véhicule.

RICEHOTELES

- II. Le service de stationnement est un service payant et doit être réglé à la réception.
- III. Lorsqu'un client utilise le parking de l'hôtel, il doit garer sa voiture dans un endroit approprié.
L'établissement n'est pas responsable des dommages partiels ou du vol total du véhicule ou des objets laissés à l'intérieur.
- IV. L'hôtel n'est pas responsable de la perte partielle ou totale de biens, d'objets de valeur ou de véhicules dans les parkings.
- V. L'hôtel n'est pas responsable des dommages causés par des tiers aux véhicules.
- VI. Le séjour de personnes pour une période prolongée n'est pas autorisé dans le territoire véhicule dans le parking de l'hôtel. Les animaux domestiques ne sont pas non plus autorisés à rester dans les véhicules.

G. Sortie

- ^{JE} Le client doit laisser sa carte de chambre à la réception à chaque fois qu'il quitte l'hôtel et au moment du départ.
- II. Comme indiqué ci-dessus, l'heure de départ sera jusqu'à 12h. Il
Le départ tardif donnera le droit de rester dans la chambre jusqu'à 18h00 et est un service sous réserve de disponibilité et de paiement qui doit être consulté à l'avance auprès de la réception.
Dans le cas contraire, le séjour sera facturé intégralement.
- III. Lié aux oublis dans la pièce :
 - Yo. Dans le cas où le client oublie un objet dans la chambre,
Vous pouvez le réclamer auprès de l'hôtel et ce sera à vous d'organiser la collecte via une entreprise de messagerie. Les objets oubliés seront stockés à l'hôtel pendant 60 jours maximum. Une fois ce délai écoulé et sans réclamation, elles seront rejetées.
 - ii. Pour des raisons d'hygiène et de santé, l'hôtel ne stockera pas les aliments ou articles de toilette oubliés.
 - iii. L'hôtel n'est pas responsable des objets laissés dans les espaces communs.
- IV. Une fois le séjour contracté terminé, si le client refuse de quitter la chambre ou de quitter l'établissement, l'hôtel pourra demander l'assistance des autorités compétentes pour procéder à l'expulsion sans aucune procédure supplémentaire.
- V. Si vous quittez l'hôtel plus tôt que prévu, la société n'aura aucune obligation de vous rembourser ou de vous indemniser.
- ^{NOUS} La présentation de toute réclamation ne dispense pas de l'obligation de payer les services contractés.

La solution aux cas omis dans le présent règlement relève de la responsabilité de la direction de l'hôtel. Les personnes qui accèdent à cet établissement hôtelier seront tenues de se conformer à ce règlement, dans la mesure où il ne contrevient pas au décret 65/2015 du 8 octobre, qui réglemente les établissements d'hébergement hôtelier touristique dans la Communauté de Castilla y León.